



«Plutôt “gréver” que céder!»

Après quatre mois de grève, les salariés sans papiers en grève continuent à occuper le devant de la scène sociale. L'ampleur des questions posées, la maturité montrée par les grévistes révèlent la place stratégique de ce qu'il faut bien appeler un conflit du travail.

Dominique GUIBERT, secrétaire général de la LDH

Cela fait maintenant plus de quatre mois que des milliers de salariés sans papiers ont décidé de faire éclater au grand jour l'inacceptable situation de discrimination qu'elles et ils subissent depuis tant d'années. Car il ne sert à rien du côté des pouvoirs publics de jouer les vertueux étonnés. Et de se fendre d'une nouvelle loi encore plus répressive qui se révèle, en quelques mois, d'une inutilité crasse... puisqu'il faut de nouveau lui ajouter un codicille! C'est que l'on a beau chercher à tourner autour de la réalité, celle-ci reconquiert ses droits: ils bossent ici, ils vivent ici, ils resteront ici. Elles et ils ne prennent le boulot de personne, elles et ils occupent les emplois que personne ne veut. Ce qui changerait tout, ce qui permettrait de combattre la clandestinité organisée par la politique de l'immigration, c'est la régularisation de tous les salariés sans papiers. Tout le monde le sait! A commencer par les patrons de nombre d'entreprises dans la restauration, le nettoyage, la sécurité, le bâtiment, mais aussi dans les services à la personne, qui comporte de plus les employeurs individuels qui, dans leur immense majorité, ne demandent que cela. Il est vrai que du côté des grandes entreprises, on prétend n'en avoir que faire! C'est que depuis fort longtemps, elles fonctionnent en sou-

A ce jour, les forces de police, s'appuyant soit sur une décision de justice, soit sur ordre... patronal, ont procédé à l'évacuation de plus de soixante-dix lieux de grève que les salariés occupaient sous la forme symbolique, significative et très populaire, de piquets.

plesse en utilisant au maximum l'intérim et la sous-traitance: ce n'est pas elles qui embauchent, et elles déléguent toutes les questions de main-d'œuvre à d'autres. Ainsi, lors de l'occupation par les travailleurs sans papiers du chantier d'une tour en construction, l'entreprise donneuse d'ordres n'avait, dit-elle, aucun lien avec ces personnes, qu'elle ne connaît pas... N'oublions pas, enfin, que dans ces secteurs très concurrentiels, il existe nombre de patrons voyous qui prétendent que leur unique façon de faire des bénéfices est justement d'employer des salariés auxquels on refuse tous leurs droits. C'est de cet enfermement que les sans-papiers salariés veulent sortir. Et en conclusion d'une situation qui dure depuis si longtemps, la grève est apparue comme la forme permettant d'accumuler le plus de forces.

Un conflit social et sa répression

Ce qui survient depuis des semaines montre que le gouvernement n'a pas décidé d'arrêter l'offensive contre les salariés sans papiers en lutte. C'est, d'une part, par une série de références, puis d'ordonnances sur requête, puis enfin de simples coups de fil entre amis qu'il est répondu aux revendications de travailleurs grévistes; et c'est, d'autre part, la bouche cousue du côté du minis-

ter du Travail, pendant que son collègue des trois «I» publiait, le 24 novembre 2009, un objet bizarre, une vraie circulaire mais dont le contenu est très vague, complétée par une annexe très conséquente... Ce qui pose la question de la nature de ce texte: la circulaire est très vide mais réglementaire, tandis que l'annexe est très détaillée mais non réglementaire. Et tout cela bien sûr scandé par la menace d'interventions policières directes! Exemple: les grévistes sans papiers intérimaires du bâtiment occupaient pacifiquement (avec les onze organisations qui les soutiennent), la tour Axa à La Défense, dont ils avaient été expulsés la semaine précédente. Ils en ont été évacués selon la même procédure, sans décision judiciaire, sur simple demande téléphonique de patron à police... A ce jour, les forces de police, s'appuyant soit sur une décision de justice, soit sur ordre... patronal, ont procédé à l'évacuation de plus de soixante-dix lieux de grève que les salariés occupaient sous la forme symbolique, significative et très populaire, de piquets. Cette forme avait été choisie parce qu'elle répondait à trois conditions pour faire durer ce mouvement. D'abord la popularité, que la révélation selon laquelle les sans-papiers en grève sont des salariés comme les autres devait asseoir. Ensuite la présence forte des principaux intéressés eux-mêmes, dont l'implication devait être permise grâce à une solide organisation par piquets, d'une part réunissant les professionnels d'un même secteur et, d'autre part, permettant aux salariés individuels de rejoindre la grève pour qu'elles et ils ne soient plus des isolé(e)s de la lutte. Enfin, un



solide appui unitaire réunissant d'une même voix onze organisations syndicales et associatives, relayé localement par des comités de soutien déjà bien expérimentés dans ces activités de soutien, de solidarité et d'engagement aux côtés des sans-papiers.

L'incontestable impact positif de la grève

C'est, on peut le dire, gagné. L'image de l'immigré prédateur, cette identité tant proclamée « étranger = profiteur = allocataire » n'a plus guère de crédibilité, et cela ne peut que gêner une communication gouvernementale qui, en permanence,

ce qui permettrait de combattre la clandestinité organisée par la politique de l'immigration, c'est la régularisation de tous les salariés sans papiers.

et de façon subrepticte, cherche à renouer avec ce sentiment de peur, tellement utile quand les résultats du reste de la politique ne suivent pas. Pourquoi les grévistes sans papiers dérangent-ils ? C'est que les faits dont ils imposent la reconnaissance sont avérés : ils ne prennent le travail de personne, ils sont des travailleuses et des travailleurs comme les autres, elles et ils vivent comme tout le monde, ils sont toute une partie de la France qui se lève tôt, très tôt... Elles et ils sont indispensables pour la bonne marche de beaucoup de secteurs économiques. Quelle que soit la forme de l'engage-

ment de ces femmes et hommes – déclaré ou non, intérimaire ou indéterminé, temps partiel ou complet –, l'objectif de la grève est la pleine reconnaissance de leur contribution à la France du travail.

Ce combat pour les droits des étrangers n'est pas chose nouvelle. Depuis des dizaines d'années, il est le fil rouge des activités des militants des droits de l'Homme. Mais depuis deux ou trois ans, il a connu une accélération stratégique majeure. D'une part avec les actions menées par le Réseau éducation sans frontières (RESF) en faveur des enfants de famille sans papiers,



ACTUALITÉ

Travailleurs sans papiers

s'appuyant sur l'intérêt supérieur de l'enfant tel qu'il est garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), pour s'opposer au traitement policier. D'autre part avec les deux vagues de grève des salariés sans papiers de 2008 et 2009-2010, qui ont montré qu'il ne s'agissait pas d'une question de gestion des flux migratoires, mais d'un conflit du travail pour s'opposer à une discrimination caractérisée. Au bout du compte, on voit que la revendication d'une régularisation de tous les sans-papiers en sort renforcée, et crédibilisée.

Une utilisation politicienne de la question

Dans la France d'en haut, on s'agitte, et le bouquet de déclarations est trop fourni pour ne pas signifier que le gouvernement a décidé d'utiliser les questions d'immigration dans son offensive publique de conservation du pouvoir. Il apparaît bien que, comme à l'accoutumée, la séquence langagière qui mêle dans une même phrase les mots étranger-immigré-travail-illégal-sécurité sociale-déficit-insécurité-délinquance-fermeté cherche à refaire l'unité d'un camp de droite, assez balloté par ailleurs. L'inévitables pendant de ce discours est sécuritaire. Et, à chaque fois, c'est bien l'image d'une France pantelante, qui nécessite l'énergique présence de chevaliers blancs pour la protéger. Dès lors, chacun des ministres semble être à son travail... Darcos dénonce le travail «illégal», Besson combat l'immigration «illéale», Hortefeux s'occupe des occupations «illéales», Alliot-Marie criminalise la solidarité «illéale». Tout se passe comme si le gouvernement voulait matraquer l'idée que le problème majeur de la France était aujourd'hui celui de son invasion par des vagues d'immigrés clandestins. C'est faux et idiot. C'est malsain et dangereux. Mais la fonction politique de l'opération est évidente: il ne s'agit pas de faire preuve d'intelligence écono-

mique et sociale, mais de sécuriser la droite et l'extrême droite de son camp politique, tout en profitant de la conjoncture offerte par la transposition, en droit national, des directives européennes relatives à la politique de l'immigration. Regardez comme ces gens sont humains, tellement humains! C'est Besson qui, pour ne pas séparer les familles avec enfant(s), fourre tout le monde au trou des CRA. C'est Darcos qui, pour lutter contre les employeurs au noir, licencient tous les salariés de l'entreprise. C'est toujours le même Besson qui, lorsqu'il regarde la grève des sans-papiers, en trouve juste... mille d'entre eux régularisables!

Après quatre mois de grève, la tentation est trop forte! Par tous les moyens, la division, la provocation, la répression cherchent à renvoyer la grande masse de celles et ceux qui ont pris la parole dans leur clandestinité d'avant. Ainsi, du piquet de grève de la rue du Regard à Paris, dit «Faf-Sab»⁽¹⁾, que près de trois cents personnalités, s'appuyant sur le comité de soutien, ont «pris sous leur protection», à la tolérance totale de l'intervention de vigiles très musclés pour libérer un autre, toute la palette des intimidations est utilisée.

La volonté de voir pourrir le mouvement

Quant aux réponses aux questions restées pendantes depuis la parution de la fausse-vraie circulaire du 24 novembre, elles ne rencontrent que porte close et bouche cousue. Pourtant, ces questions sont bien connues du gouvernement: le 1^{er} octobre, onze organisations, qui soutiennent et organisent la grève des sans-papiers devant les incohérences de l'application des mesures de régularisation dite «par le travail», avaient écrit au Premier ministre pour une «*mise à plat*». Après trois semaines de grève, les discussions s'étaient engagées le 22 octobre. Mais depuis, alors que l'on compte

La séquence langagière qui mêle dans une même phrase les mots étranger-immigré-travail-illégal-sécurité sociale-déficit-insécurité-délinquance-fermeté cherche à refaire l'unité d'un camp de droite, assez balloté par ailleurs. L'inévitables pendant de ce discours est sécuritaire.

plus de six mille grévistes, le gouvernement se tait:

- la circulaire continue de parler de métiers en «difficulté de recrutement» dans les bassins régionaux d'emploi, alors que les travailleurs(euses) sans papiers travaillent souvent depuis des années dans notre pays, et sont déjà pris en compte dans les statistiques de l'emploi. Une durée de présence en France de cinq ans reste requise pour la régularisation, sans qu'aucun argument ne soit avancé pour justifier ce chiffre, et alors que des travailleurs(euses) présent(e)s en France depuis trois ans, voire moins, ont été régularisé(e)s lors du précédent mouvement de grève de 2008;

- la possibilité de régularisation est réservée aux seuls «travailleurs(euses) déclaré(e)s», ce qui exclut la totalité des salariés non déclarés ayant un engagement de l'employeur à fournir un contrat de travail, et en particulier les travailleurs(euses) de l'aide à la personne, alors qu'ils et elles ne demandent qu'à cotiser;

- les travailleurs(euses) algériens et tunisiens demeurent exclus du champ d'application du texte, alors qu'elles/ils ont, selon les accords bilatéraux signés entre la France et chacun de ces pays, en théorie accès à tous les métiers;

- la régularisation serait subordonnée à la situation «trimestrielle» de l'emploi dans les régions. Rappelons que, selon l'article L.5221-7 du Code du travail, la limitation de l'autorisation de travail à une activité ou une région déterminées n'est que facultative. Mais surtout, le ministère de l'Immigration se comporte comme s'il avait affaire à de nouveaux arrivants, sollicitant leur admission sur le territoire français. Or il n'en est rien: les travailleurs(euses) sans papiers vivent et travaillent sur notre sol depuis des années. Elles/ils sont déjà pris en compte par les statistiques de l'emploi. Il se peut d'ailleurs qu'un métier ne

(1) Fond d'assurance formation des salariés de l'artisanat et du BTP.

(2) Voir le communiqué du 17 mars 2010 sur <http://www.ldh-france.org/Travailleurs-euses-sans-papiers-la>.



© DR



soit pas «en tension» dans une région donnée, tout simplement parce que des travailleurs(euses) sans papiers y sont employé(e)s en grand nombre! On ne peut donc tirer argument de l'absence de «tension» pour refuser leur régularisation;

- enfin, nombre d'équivoques et d'incohérences ne sont pas levées et ne permettent pas de prendre en compte des situations particulières (multi-employeurs simultanés, plusieurs employeurs dans la période de référence, temps partiel...).

Face à la situation, un blocage unilatéral

En annonçant d'éventuelles nouvelles sanctions contre les employeurs qui utilisent le travail illégal, M. Darcos, ministre du Travail, s'est positionné dans les discussions en cours avec le

Quelle que soit la forme de l'engagement de ces femmes et hommes - déclaré ou non, intérimaire ou indéterminé, temps partiel ou complet, l'objectif de la grève est la pleine reconnaissance de leur contribution à la France du travail.

ministère de l'Immigration sur la situation des travailleurs sans papiers. Le fait que le ministère du Travail intervienne dans le débat est logique, et correspond à l'attente exprimée dans une déclaration commune du 18 novembre. Mais en réalité, les orientations de M. Darcos, reprises par M. Besson, sont extrêmement dangereuses et choquantes:

- la confusion faite entre le travail non déclaré et la situation administrative des travailleurs migrants est tout simplement un mensonge. L'essentiel du travail dissimulé ne concerne pas les travailleurs sans papiers. Ceux qui le sont n'aspirent qu'à cotiser. Une grande partie des travailleurs sans papiers cotisent, paient leurs impôts et ne sont donc pas en situation de travail non déclaré;

- un arsenal administratif et judiciaire existe pour réprimer le tra-

vail non déclaré. Les nouvelles mesures proposées ne doivent pourtant pas conduire à sanctionner les travailleurs, mais à imposer aux employeurs de régler cette situation inacceptable;

- par ailleurs la possibilité, donnée aux préfets de «fermer administrativement» les entreprises, représenterait une sanction collective à l'égard de tous les travailleurs, déclarés ou non, sanction collective formellement interdite par la loi!

Devant un tel blocage, les onze organisations maintiennent la demande de solutions justes afin de protéger les victimes de ces abus, en leur permettant de régulariser leur situation à partir de critères adaptés, nationaux, sécurisés, pour éviter l'arbitraire courant des administrations préfectorales en ces matières⁽²⁾. Le ministre des trois «I» continue à tenir le texte du 24 novembre comme un «aboutissement» et une «version finale». Or la rédaction actuelle n'est pas susceptible de résoudre les situations. Le ministre du Travail, quant à lui, continue à ne pas vouloir admettre qu'il existe aujourd'hui des salariés qui se battent pour la reconnaissance de leurs droits. Des salariés qui bossent ici, qui vivent ici, qui versent des cotisations, payent des impôts et subissent une discrimination caractérisée, du seul fait qu'ils sont certes étrangers, mais suffisamment salariés pour avoir été embauchés, payés, utilisés, exploités. Il ne s'agit pas d'un problème de flux migratoires, puisque les travailleurs sans papiers résident et travaillent déjà en France, certains depuis des années. Les conflits actuels prennent leur source dans une situation d'inégalité au travail pour des salariés(e)s qui, en raison de leur situation administrative irrégulière, sont privé(e)s d'une partie essentielle de leurs droits. ●

Pour soutenir la lutte des travailleurs sans papiers: <http://www.solidarites.soutiens.org/category/archives/sanspapiers/>.